



Conseiller(ère) pédagogique en déficience visuelle - Service des ressources éducatives

Centre de services scolaire Marie-Victorin

📍 13 Rue Saint-Laurent Est, Longueuil, Québec J4H 4B7 | Hybride

👤 1 Poste disponible

📅 Expire à l'externe le : 26 mai 2024

DESCRIPTION DU POSTE

Notre Service des ressources éducatives est à la recherche d'un(e) conseiller(ère) pédagogique en déficience visuelle afin de combler un poste régulier à temps plein (35 heures par semaine).

Vous êtes intéressé(e) à la fonction de conseiller(ère) pédagogique? Vous souhaitez travailler pour une organisation qui a à cœur la réussite de ses élèves tout comme le bien-être de ses employés(es)?

Le Centre de services scolaire Marie-Victorin **compte** sur vous! Faites connaissance avec vos futurs collègues en visionnant cette petite **capsule vidéo**!

Profil du CSS Marie-Victorin

Une organisation prônant la bienveillance, l'engagement, la collaboration et l'innovation!

- Plus de 45 000 élèves, jeunes et adultes
- Plus de 5 000 employés
- 74 établissements situés à Brossard, Saint-Lambert et Longueuil (arrondissements de Greenfield Park, Saint-Hubert et Vieux-Longueuil)
- Un des plus importants employeurs de la Rive-Sud

Avantages du CSS Marie-Victorin* :

** applicables selon votre type d'affectation, nos règles et procédures ainsi que la convention collective*

- Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)
- Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)
- Assurances collectives (médicaments, vie, etc.)
- Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique
- Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)
- Conciliation travail-famille
- Autonomie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions
- Vaste choix de formations pertinentes à la fonction
- Participation à la vie étudiante auprès de différentes clientèles
- Remboursement de perfectionnement et de frais de scolarité sous certaines conditions
- Programme favorisant le bien-être au travail
- Rabais variés avec des partenaires externes destinés aux employés
- Accès au programme d'aide aux employés

Profil du(de la) conseiller(ère) pédagogique

Votre rôle

En tant que conseiller(ère) pédagogique en déficience visuelle, vous jouerez un rôle crucial dans la

📅 Entrée en fonction :
non disponible

📁 Type d'emploi :
Poste régulier / Temps plein

🕒 Quarts de travail :
Jour

🕒 Heures de travail :
35.00 h/sem.

💰 Salaire :
\$27.08 - \$47.98 CAD Taux horaire

👥 Syndiqué :
Oui

Documents requis

✅ CV

Documents facultatifs

- ✅ Lettre de motivation
- ✅ Diplômes / Certificats
- ✅ Permis ou brevet d'enseigner
- ✅ Relevé de notes
- ✅ Évaluation comparative des diplômes

promotion de l'inclusion, le soutien aux élèves et aux intervenant(e)s, ainsi que le développement de pratiques pédagogiques adaptées pour garantir la réussite scolaire des élèves en situation de handicap visuel.

Vos responsabilités

- **Soutien à l'Inclusion** : En tant que personne désignée en déficience visuelle, facilite l'inclusion des élèves aveugles et malvoyants au CSS Marie-Victorin en travaillant en étroite collaboration avec les intervenant(e)s des écoles de quartier;
- **Développement de l'expertise** : Contribue au développement de l'expertise en déficience visuelle en collaborant avec la personne-ressource en déficience visuelle (PDDV) et les intervenant(e)s de l'école spécialisée Jacques-Ouellette;
- **Formation et accompagnement** : Agit comme CP-école, en offrant de la formation et de l'accompagnement aux intervenant(e)s sur divers aspects pédagogiques liés à la déficience visuelle, notamment les stratégies efficaces, l'évaluation, la planification, etc.;
- **Collaboration et réseautage** : Participe à des tables de concertation régionales pour partager les meilleures pratiques et les défis rencontrés par les PDDV des CSS de la Montérégie;
- **Évaluation et adaptation** : Évalue l'environnement de travail des élèves aveugles et malvoyants, propose des adaptations nécessaires et soutient l'équipe des enseignant(e)s dans l'analyse des besoins visuels et le choix des mesures d'appui;
- **Formation continue** : Forme et soutient les intervenant(e)s dans la compréhension de la déficience visuelle, le choix des adaptations, les stratégies d'enseignement, l'utilisation des aides technologiques et le développement des compétences numériques spécifiques;
- **Communication et sensibilisation** : Anime des activités de sensibilisation auprès du groupe-classe et s'assure du respect des règles de gestion de l'évaluation et de la sanction des études, y compris les commandes de matériel adapté;
- **Collaboration externe** : Collabore avec les centres de réadaptation et établit des liens avec les partenaires offrant des services complémentaires pour favoriser la réussite scolaire des élèves aveugles et malvoyants;
- **Encadrement des mesures ministérielles** : Forme et soutient les milieux en lien avec l'encadrement des mesures ministérielles visant à garantir l'égalité des chances et la pleine participation des élèves en situation de handicap;
- Effectue toutes autres tâches compatibles à la fonction à la demande de son supérieur immédiat.

Vos forces

- Connaissance des pratiques reconnues efficaces
- Capacité d'animation et de travail en équipe
- Habilité à communiquer verbalement et par écrit
- Esprit d'analyse
- Capacité d'adaptation
- Autonomie professionnelle

Vos qualifications et votre expérience

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle en enseignement, champ adaptation scolaire, ou dans un autre champ de spécialisation approprié à l'emploi
- Expérience en adaptation scolaire, spécifiquement avec la clientèle en déficience visuelle
- Connaissance des orientations pédagogiques et de la structure du programme de formation des ordres d'enseignement primaire et secondaire
- Réussite à un test de français écrit (rédaction)

Votre rémunération

Taux horaire entre 27,08 \$ et 47,98 \$, selon votre scolarité et votre expérience

Note : À compter du 1er avril 2020, le(la) conseiller(ère) pédagogique qui se situe au 18e échelon de son échelle de traitement reçoit une majoration de traitement correspondant à l'écart entre le taux maximum de son échelle de traitement et le taux maximum de l'échelle de traitement des enseignants des centres de services scolaires et des commissions scolaires tel que prévu à la lettre d'entente no. 8.

Par votre intérêt, vos compétences et vos connaissances, vous contribuerez à nos nombreux projets, défis et surtout, à notre mission ultime : la réussite de tous nos élèves!

Vous avez ce profil? Postulez sans tarder pour joindre la magnifique équipe du CSS Marie-Victorin, où chaque candidat(e) compte!

les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection.

Le personnel du CSS Marie-Victorin est soumis à la Loi sur la Laïcité de l'État. Cette loi prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour les enseignants(es), les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés(es) après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSS Marie-Victorin d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette loi : [Loi sur la laïcité de l'État](#).

Le CSS Marie-Victorin remercie tous les candidats(es) de leur intérêt, mais ne communiquera qu'avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

AVANTAGES



Vaste choix de formations pertinentes à la fonction



Rabais variés avec des partenaires externes destinés aux employés



Programme favorisant le bien-être au travail



Collaboration avec une équipe multidisciplinaire engagée et dynamique



Accès à un programme d'insertion professionnelle (mentorat et autres dispositifs d'insertion)



Accès au programme d'aide aux employés



Participation à la vie étudiante auprès de différentes clientèles



Conciliation travail-famille



Assurances collectives (médicaments, vie, etc.)



Six semaines de vacances, de congés et plusieurs jours fériés (selon la convention collective)



Sept jours de congé pour maladie ou pour affaires personnelles (selon la convention collective)



Autonomie professionnelle dans l'exercice de ses fonctions